

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT

conformément aux normes ISO 14025 et EN 15804+A1




Propriétaire de la déclaration	STEICO SE
Organisme émetteur	Institut Bauen und Umwelt e.V. (IBU)
Détenteur du programme	Institut Bauen und Umwelt e.V. (IBU)
Numéro de déclaration	EPD-STE-20200175-IBA1-FR
Date d'émission	20/11/2020
Date de fin de validité	19/11/2025

STEICOflex Isolant fibre de bois flexible compressible
STEICO SE

www.ibu-epd.com | <https://epd-online.com>



1. Informations générales

<p>STEICO SE</p> <p>Détenteur du programme IBU – Institut Bauen und Umwelt e.V. Panoramastr. 1 10178 Berlin Allemagne</p> <hr/> <p>Numéro de déclaration EPD-STE-20200175-IBA1-FR</p> <hr/> <p>La présente déclaration repose sur les règles de définition des catégories de produits : Matériaux à base de bois, 12/2018 (PCR contrôlées et approuvées par le comité d'experts indépendant)</p> <hr/> <p>Date d'émission 20/11/2020</p> <hr/> <p>Date de fin de validité 19/11/2025</p>	<p>STEICOflex</p> <p>Propriétaire de la déclaration STEICO SE Otto-Lilienthal-Ring 30 D-85622 Feldkirchen</p> <hr/> <p>Produit déclaré / Unité déclarée 1 m³ matériau d'isolation en fibre de bois.</p> <hr/> <p>Domaine de validité : Cette déclaration environnementale de produit s'applique aux panneaux isolants flexibles en fibre de bois STEICOflex 036/038, qui sont fabriqués dans l'usine suivante : STEICO Sp. z o.o. ul. Przemysłowa 2 64-700 Czarnków</p> <p>Le propriétaire de la déclaration est responsable des informations et des justificatifs servant de base à la déclaration ; toute responsabilité de l'institut IBU concernant les informations du fabricant, les données de l'ACV et les justificatifs est exclue. La DEP a été établie selon les prescriptions de la norme EN 15804+A1. Aux fins de simplification, la norme sera nommée ci-après EN 15804.</p> <hr/> <p>Vérification</p> <p>La norme européenne EN 15804 sert de référence de base en matière de documents PCR (Règles de définition des catégories de produit)</p> <p>Vérification indépendante de la déclaration et des indications selon ISO 14025:2010</p> <p><input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe</p>
 <p>Dipl. Ing. Hans Peters (Président du conseil d'administration de l'Institut Bauen und Umwelt e.V.)</p> <hr/>  <p>Dr. Alexander Röder (Président- directeur général de l'Institut Bauen und Umwelt e.V.)</p>	 <p>Prof. Dr. Birgit Grahl, /Vérificateur/ indépendant accrédité par le comité d'experts indépendant</p>

2. Produit

2.1 Description du produit / Définition du produit

STEICOflex sont des panneaux isolants flexibles en fibre de bois qui sont produits selon le procédé sec. Pour obtenir la flexibilité du produit, il est nécessaire d'ajouter une faible quantité de fibres de liaison textiles.

Le règlement (UE) n° 305/2011 (CPR) s'applique à la mise sur le marché du produit dans l'UE/AELE (à l'exception de la Suisse).

Les produits nécessitent une déclaration de performance conformément à la norme DIN EN 13171, *Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en fibres de bois (WF) - Spécification*, et le marquage CE.

Les déclarations de performance suivantes sont disponibles pour STEICOflex :
STEICO flex 036 DOP n° 01-0040-03

STEICO flex 038 DOP n° 01-0038-03

Les réglementations nationales respectives s'appliquent à l'utilisation.

2.2 Utilisation

L'isolant thermique flexible en fibre de bois STEICOflex est utilisé comme isolation dans les toitures, les murs et les plafonds ainsi que comme isolation des cavités pour les cloisons, les doublages et les niveaux d'installation.

2.3 Données techniques

Les informations suivantes se réfèrent au produit STEICOflex à l'état de livraison.
D'autres données peuvent être téléchargées sur www.steico.com.

Données techniques de construction

Description	Valeur	Unité
Densité brute	50 - 60	kg/m ³
Humidité du matériau à la livraison	4	%
Résistance à la traction perpendiculaire	0,01	N/mm ²
Conductivité thermique	0,036 / 0,038	W/(mK)
Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau	2	-
Capacité calorifique spécifique c	2100	J/(kg*K)
Résistance à l'écoulement linéique	>=5	(kPa*s)/m

Les valeurs de performance du produit sont conformes à la déclaration de performance concernant ses caractéristiques essentielles telles que définies dans la norme *DIN EN 13171*, Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en fibres de bois (WF) - Spécification.

2.4 État à la livraison

STEICOflex est proposé dans les dimensions standards suivantes :

Épaisseur de panneau : 30-240 mm

Format : 1220 x 575 mm

Formats spéciaux de 385 à 2 300 mm de large et 500 à 10 000 mm de long sont disponibles sur demande.

2.5 Matières premières/Additifs

Le composant principal de STEICOflex est la fibre de bois provenant de l'exploitation forestière régionale durable. La composition du produit se subdivise dans les différents composants suivants :

Fibre de bois : env. 90 %

Eau : env. 4 %

Fibre bicomposant : env. 3 %

Sels d'ammonium : env. 7 %

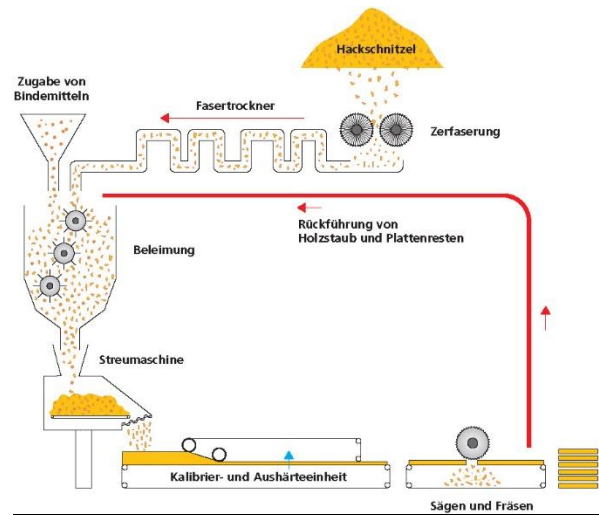
Le produit STEICOflex contient des substances figurant sur la *liste candidate ECHA* pour l'inclusion de substances extrêmement préoccupantes dans l'annexe XIV du *règlement REACH* (état : 07/01/2019) supérieures à 0,1 % en masse : non.

Le produit STEICOflex contient d'autres substances CMR de catégorie 1A ou 1B, qui ne figurent pas sur la *liste candidate ECHA*, supérieures à 0,1 % en masse dans au moins un produit partiel : non.

Des produits biocides ont été ajoutés au produit de construction actuel STEICOflex ou ont été traités avec des produits biocides (il s'agit d'un produit traité au sens du *règlement sur les produits biocides* ([UE] n° 528/2012) : non.

2.6 Fabrication

STEICOflex est produit selon le procédé sec :



[Legende:]	[Légende :]
Hackschnitzel	Bois déchiqueté
Zugabe von Bindemitteln	Ajout de liants
Fasertröckner	Séchoir de fibres
Zerfaserung	Défibrage
Beileimung	Collage
Rückführung von Holzstaub und Plattenresten	Recyclage de la poussière de bois et des résidus de panneaux
Streumaschine	Épandeuse
Kalibrier- und Aushärteeinheit	Unité de calibration et de durcissement
Sägen und Fräsen	Sciage et fraisage

- Transformation du bois brut en copeaux de bois
- Chauffage des copeaux de bois sous pression de vapeur
- Défibrage des copeaux par défibrage
- Séchage des fibres dans le séchoir cyclone
- Mélange des fibres bicomposant
- Chargement du mélange dans la ligne de production
- Réchauffement et pressage du mélange pour en former un matelas isolant
- Découpe de l'isolation en fibre de bois
- Empilage, emballage

Toutes les matières résiduelles survenant au cours de la production sont recyclées en interne pour la récupération d'énergie. Une petite partie est réutilisée dans la production.

Systèmes d'assurance de la qualité :

- Système de management de la qualité selon *ISO 9001*
- Système de management environnemental selon *ISO 14001*
- Marquage CE selon *EN 13171*
- Certificat FSC *CU-COC-841217*
- Certificat PEFC *CU-PEFC-841217*

2.7 Environnement et santé pendant la production

Protection de la santé

En raison des conditions de fabrication, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures de protection de la santé au-delà des réglementations légales et autres.

Protection de l'environnement

Air : L'air d'échappement généré lors de la production est nettoyé conformément aux dispositions légales.

Eau / Sol : Il n'y a pas d'impacts directs sur l'eau et le sol dus à la production. Les eaux usées provenant de la production sont traitées en interne.

2.8 Usinage des produits / Installation

Les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO peuvent être traités à l'aide d'outils standards de transformation du bois (égoïne, couteau pour isolants, scie circulaire et à ruban, etc.). Si le traitement est effectué sans dispositif d'aspiration, il est recommandé d'utiliser une protection respiratoire. Ni la transformation ni la pose des matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO n'entraînent de pollution. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire quant à la protection de l'environnement.

2.9 Conditionnement

Des films en polyéthylène (PE), du papier, du carton et du cartonnage ainsi que du bois sont utilisés pour emballer les matériaux d'isolation en fibres de bois STEICO. Une fois triés, tous les matériaux d'emballage peuvent être recyclés ou valorisés énergétiquement.

2.10 État d'utilisation

Aucune modification matérielle du produit n'est à prévoir pendant la phase d'utilisation si celui-ci est utilisé correctement et conformément à sa destination.

2.11 Environnement et santé pendant l'utilisation

Environnement : Selon l'état actuel des connaissances, aucun potentiel de risque ne subsiste pour l'eau, l'air et sol si les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO sont utilisés de manière conforme (*rapport d'essai IBR*).

Santé : Si les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO sont utilisés de manière conforme, il n'y a pas de risques d'effets indésirables ni de dommages pour la santé.

La fuite de composants spécifiques au produit est possible en petites quantités.

Aucune émission ayant une incidence sur la santé n'a été déterminée (*rapport d'essai IBR*).

Afin de garantir qu'ils respectent les valeurs limites légales au-delà des exigences en termes d'émissions, de radioactivité, de COV, etc., les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO sont soumis à cet effet à des tests externes (*rapport d'essai Institut für Baubiologie, Rosenheim, D*).

2.12 Durée d'utilisation de référence

En cas d'utilisation conforme, aucune fin de sa résistance n'est connue ou à prévoir. Ainsi, la durée de vie utile moyenne du produit est de l'ordre de la durée de vie utile du bâtiment.

Selon une estimation prudente, on peut supposer une durée de vie utile de 50 ans dans les conditions climatiques de l'Europe centrale.

En cas d'application dans les règles de l'art, un impact sur le vieillissement du produit n'est pas connu ni à prévoir.

2.13 Impacts exceptionnels

Incendie

Indications selon *DIN EN 13501-1*

Protection incendie

Description	Valeur
Classe de matériaux de construction	E
Gouttes incandescentes	-
Émission de fumées	-

Eau

Les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO ne contiennent aucun composant éliminable par lixiviation ni polluant pour l'eau. Les matériaux d'isolation en fibre de bois ne résistent pas de façon permanente à l'humidité stagnante. Selon le type de dommage, les endroits endommagés doivent être remplacés en partie ou sur une grande surface.

Destruction mécanique

Selon le matériau d'isolation utilisé, celui-ci présente une résistance mécanique à la pression et à la traction. La destruction mécanique ne cause aucun dommage à l'environnement.

2.14 Phase de post-utilisation

S'ils sont démontés sans dommage après la fin de l'utilisation, les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO peuvent être réutilisés pour la même application ou utilisés à un autre endroit dans le même domaine d'applications.

Dans la mesure où les matériaux d'isolation en fibre de bois ne sont pas contaminés, leur recyclage et la récupération de la matière première ne posent aucun problème (par ex. réintroduction dans le processus de production).

2.15 Élimination

Les résidus triés et exempts d'impuretés (découpes et matériel de déconstruction) de matériaux d'isolation peuvent être recyclés dans le processus de production.

Dans le cas du recyclage thermique, les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO, en tant que sources d'énergie renouvelables, atteignent un pouvoir calorifique d'env. 20,34 MJ par kg de matériau d'isolation (humidité du produit = 4 %), par ex. pour la combustion de biomasse ou dans les installations d'incinération des déchets. Il est possible de générer de l'énergie procédé ou de l'électricité.

2.16 Informations complémentaires

Des informations détaillées sur STEICOflex et d'autres produits de STEICO SE (transformation, valeurs caractéristiques, agréments) sont disponibles sur www.steico.com.

3. Analyse du cycle de vie : Règles de calcul

3.1 Unité déclarée

L'unité déclarée est 1 m³ de matériau d'isolation en fibre de bois d'une densité brute moyenne de 50,00 kg

avec une teneur en eau de 4 %. La teneur en additifs est de 11,03 %.

Selon le point 5.2.1a du *PCR partie A*, il s'agit d'une « déclaration d'un produit spécifique provenant de l'usine d'un fabricant ».

Informations sur l'unité déclarée

Description	Valeur	Unité
Unité déclarée	1	m ³
Référence à la masse	50	kg/m ³
Facteur de conversion [masse/unité déclarée]	50	kg/m ³

3.2 Limite du système

Le type de déclaration correspond à une DEP « Du berceau à la porte de l'usine – avec options ». Les contenus sont le stade de la production, c.-à-d. de la fourniture des matières premières jusqu'à la porte de l'usine de production (*cradle-to-gate*, modules A1 à A3), ainsi que le module A5 et des parties de la fin du cycle de vie (modules C2 et C3). Les avantages et les inconvénients potentiels au-delà du cycle de vie du produit sont également pris en compte (module D).

Le module A1 comprend la fourniture du bois provenant de la forêt et la fourniture des additifs. Les transports de ces matières sont pris en compte dans le module A2. Le module A3 comprend les dépenses de fabrication du produit, tels que la fourniture des combustibles, des consommables et de l'énergie, ainsi que l'emballage du produit.

Le module A5 couvre uniquement l'élimination de l'emballage du produit, qui inclut la production du carbone biogénique contenu ainsi que l'énergie primaire contenue (PERM et PENRM).

Le module C2 concerne le transport jusqu'à l'entreprise d'élimination et le module C3 la préparation et le tri des déchets de bois. En raison d'un manque de données, l'hypothèse prudente a été admise que le matériau est déchiqueté, comme ce serait le cas avec les déchets de bois, avant d'être prêt à être réutilisé. En outre, les équivalents CO₂ du carbone contenu dans le bois du produit et des énergies primaires renouvelable et non renouvelable (PERM et PENRM) contenues dans le produit sont enregistrés comme sorties dans le module C3 conformément à *EN 16485*. Le module D comptabilise sous la forme d'une extension du système l'utilisation thermique du produit à la fin de son cycle de vie et les avantages et inconvénients potentiels qui en résultent.

3.3 Estimations et hypothèses

Fondamentalement, tous les flux de matières et d'énergie des processus nécessaires à la production ont été déterminés sur la base de questionnaires.

3.4 Règles de découpe

Aucun flux connu de matières ou d'énergie n'a été négligé, pas même ceux inférieurs à la limite de 1 %. Le montant total des flux d'intrants négligés est donc certainement inférieur à 5 % de l'énergie et de la masse consommées. Il est également garanti ainsi que les flux de matières et d'énergie ayant un potentiel particulier d'impacts significatifs sur les indicateurs environnementaux ne sont pas négligés.

3.5 Données externes

Toutes les données externes ont été compilées à partir de la base de données professionnelle *GaBi Professional Database 2020 Edition* et du rapport final « Life Cycle Assessment Basic Data for Construction

Products made of Wood » (*Rüter, S ; Diederichs, S : 2012*).

3.6 Qualité des données

La validation des données internes demandées pour 2019 a été fondée sur des critères de masse et de plausibilité.

Les données externes utilisées pour les matières premières à base de bois employées de manière matérielle et énergétique, à l'exception du bois forestier, proviennent des années 2008 à 2012. La fourniture de bois forestier a été tirée d'une publication de 2008, qui est principalement basée sur des données des années 1994 à 1997. Tous les autres renseignements ont été tirés de la *GaBi Professional Database 2020 Edition*. La qualité globale des données peut être qualifiée de bonne.

3.7 Période étudiée

La collecte de données pour le système interne se réfère à 2019. Chaque élément d'information est ainsi basé sur les données moyennes de 12 mois consécutifs.

3.8 Affectation

Les affectations effectuées sont conformes aux exigences des normes *EN 15804* et *EN 16485* et sont décrites en détail dans *Rüter, S ; Diederichs, S : 2012*. Ce sont essentiellement les améliorations et les affectations suivantes qui ont été apportées au système.

Généralités

Les propriétés inhérentes au matériau du produit (carbone biogène ainsi que l'énergie primaire contenue) sont attribuées à la masse selon le critère physique.

Module A1

Les processus de l'amont forestier sont des coproductions connexes des produits bois en tronc (produit principal) et bois industriel (coproduit). Les dépenses correspondantes de cette chaîne en amont ont été réparties entre le bois tronc et le bois industriel sur la base des prix.

Pour la même raison, dans la chaîne amont de la scierie, les dépenses pour les produits bois de sciage (produit principal) et les sous-produits de la scierie (copeaux, coproduit) ont également été réparties sur la base de leurs prix.

Module A3

En revanche, les produits fabriqués dans l'usine ne sont pas des coproduits connexes. Par conséquent, conformément à la norme *EN 16485*, les données qui ne sont disponibles que pour la production totale sont affectées aux produits en fonction de la quantité de production (masse).

L'énergie générée par l'élimination externe des déchets produits lors de la production est créditée au système par des processus de substitution, en admettant que l'énergie thermique soit générée à partir du gaz naturel et que l'électricité substituée corresponde au mix électrique allemand.

Les crédits obtenus ici sont bien inférieurs à 1 % des dépenses totales.

Module D

Le module D comptabilise les avantages potentiels du remplacement des combustibles fossiles au cours de la production d'énergie par le recyclage thermique de

l'emballage du produit ainsi que du produit à la fin de son cycle de vie, où, pour le calcul des substitutions, on applique une extension du système conformément aux hypothèses décrites ci-dessus.

3.9 Comparabilité

Fondamentalement, la comparaison ou l'évaluation des données DEP n'est possible que si tous les ensembles de données soumis à comparaison ont été élaborés conformément à la norme *EN 15804* et qu'il a été tenu compte du contexte des bâtiments et/ou des performances spécifiques à chaque produit.

La modélisation de l'ACV a été réalisée à l'aide du logiciel *GaBi ts 2020* version 9.2. Toutes les données externes ont été tirées de la base de données professionnelle *GaBi Professional Database 2020 Edition* ou des références bibliographiques.

4. Analyse du cycle de vie : scénarios et informations techniques supplémentaires

Les scénarios sur lesquels se fonde l'ACV sont décrits plus en détail ci-dessous.

Intégration dans le bâtiment (A5)

Les informations figurant dans le module A5 concernent exclusivement l'élimination des matériaux d'emballage. Aucune information n'est donnée sur la pose du produit. Le tableau suivant présente la quantité de matériaux d'emballage qui, selon le module A5, provient de chaque unité déclarée et est conduite à un traitement thermique des déchets, ainsi que des informations complémentaires sur le scénario.

Description	Valeur	Unité
Bois massif (humidité du bois = 40 %), comme matériau d'emballage pour le traitement thermique des déchets	7,5	kg
Film PE, comme matériau d'emballage pour le traitement thermique des déchets	0,89	kg
Papier, comme matériau d'emballage pour le traitement thermique des déchets	0,01	kg
Carbone biogène contenu dans la partie en bois massif de l'emballage	2,68	kg
Efficacité globale de l'utilisation des déchets thermiques	38-44	%
Énergie électrique totale exportée	6,0	kWh
Énergie thermique totale exportée	47,8	MJ

L'élimination de l'emballage du produit est estimée à une distance de transport de 20 km.

Fin du cycle de vie (C1-C4)

Le module C2 admet une distance de transport de redistribution de 50 km.

Description	Valeur	Unité
Vers la récupération d'énergie (déchet de bois)	50	kg

Pour le scénario de récupération thermique comme combustible secondaire, on admet un taux de collecte

de 100 % sans pertes dues à un broyage potentiel des matériaux.

Potentiel de réutilisation, de valorisation et de recyclage (D), données pertinentes du scénario

Description	Valeur	Unité
Électricité produite (par tonne atro de déchets de bois)	968,37	kWh
Chaleur résiduelle générée (par tonne atro de déchets de bois)	7053,19	MJ
Électricité produite (par flux net de l'unité déclarée)	47,1	kWh
Chaleur résiduelle générée (par flux net de l'unité déclarée)	336,1	MJ

À la fin de son cycle de vie, le produit est recyclé sous forme de déchets de bois dans la même composition que l'unité déclarée décrite. On admet une utilisation thermique dans une centrale à biomasse avec un rendement global de 54,54 % et un rendement électrique de 18,04 %. La combustion de 1 t atro de bois (données de masse en atro, mais en tenant compte de l'efficacité ~ 18 % d'humidité du bois) génère environ 968,37 kWh d'électricité et 7053,19 MJ de chaleur utile. Converti au flux net de la teneur en bois atro du module D et en tenant compte de la teneur en colle des déchets de bois, le module D produit 47,1 kWh d'électricité et 336,1 MJ d'énergie thermique par unité déclarée. L'énergie exportée remplace les combustibles fossiles, en admettant que l'énergie thermique soit produite à partir du gaz naturel et que l'électricité substituée corresponde au mix électrique allemand.

5. Analyse du cycle de vie : résultats

INFORMATIONS RELATIVES AUX LIMITES DU SYSTÈME (X = COMPRIS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DÉCLARÉ ; MNP = MODULE NON PERTINENT)

Stade de production			Stade de réalisation de la construction		Stade d'utilisation							Stade d'élimination			Crédits et débits en dehors des limites du système	
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport du fabricant au site d'utilisation	Montage	Utilisation/Application	Entretien	Réparation	Remplacement	Rénovation	Consommation d'énergie nécessaire à l'exploitation du bâtiment	Consommation d'eau nécessaire à l'exploitation du bâtiment	Démontage/Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Potentiel de réutilisation, de revalorisation ou de recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	MND	X	MND	MND	MNP	MNP	MNP	MND	MND	MND	X	X	MND	X

RÉSULTATS DE L'ACV EN TERMES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT selon EN 15804+A1 : 1 m³ STEICOflex

Paramètre	Unité	A1	A2	A3	A5	C2	C3	D
PRP	[kg CO ₂ éq.]	-7,14E+1	8,30E-1	4,23E+1	1,23E+1	1,45E-1	7,83E+1	-4,01E+1
ODP	[kg CFC11 éq.]	6,29E-11	1,38E-16	1,55E-13	4,80E-15	2,42E-17	1,35E-16	-1,21E-12
AP	[kg SO ₂ éq.]	1,20E-2	3,48E-3	8,76E-2	2,18E-3	6,08E-4	3,69E-3	-4,21E-2
EP	[kg (PO ₄) ³⁻ éq.]	2,07E-3	8,74E-4	1,07E-2	4,14E-4	1,53E-4	7,96E-4	-7,42E-3
POCP	[kg éthène éq.]	2,23E-3	-1,46E-3	1,58E-2	1,05E-4	-2,56E-4	3,60E-4	-4,06E-3
ADPE	[kg Sb éq.]	1,98E-6	6,99E-8	4,82E-6	3,18E-7	1,22E-8	3,75E-8	-1,20E-5
ADPF	[MJ]	1,79E+2	1,15E+1	6,31E+2	3,94E+0	2,00E+0	5,45E+0	-6,94E+2

Légende	PRP = potentiel de réchauffement de la planète ; ODP = potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; AP = potentiel d'acidification du sol et de l'eau ; EP = potentiel d'eutrophisation ; POCP = potentiel de formation pour l'ozone troposphérique ; ADPE = potentiel de pénurie des ressources abiotiques - ressources non fossiles (ADP - substances) ; ADPF = potentiel de pénurie des ressources abiotiques - combustibles fossiles (ADP - combustibles fossiles)
---------	--

RÉSULTATS DE L'ACV EN TERMES D'UTILISATION DES RESSOURCES selon EN 15804+A1 : 1 m³ STEICOflex

Paramètre	Unité	A1	A2	A3	A5	C2	C3	D
PERE	[MJ]	5,70E+0	6,45E-1	1,56E+2	8,82E-1	1,13E-1	3,18E-1	-2,12E+2
PERM	[MJ]	8,19E+2	0,00E+0	1,03E+2	-1,03E+2	0,00E+0	-8,19E+2	0,00E+0
PERT	[MJ]	8,24E+2	6,45E-1	2,59E+2	-1,02E+2	1,13E-1	-8,18E+2	-2,12E+2
PENRE	[MJ]	1,83E+2	1,15E+1	6,40E+2	4,29E+0	2,01E+0	5,47E+0	-7,71E+2
PENRM	[MJ]	1,99E+2	0,00E+0	3,21E+1	-3,21E+1	0,00E+0	-1,99E+2	0,00E+0
PENRT	[MJ]	3,81E+2	1,15E+1	6,73E+2	-2,79E+1	2,01E+0	-1,93E+2	-7,71E+2
SM	[kg]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0
RSF	[MJ]	0,00E+0	0,00E+0	8,07E+1	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	8,19E+2
NRSF	[MJ]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	1,99E+2
FW	[m ³]	6,79E-2	7,47E-4	1,56E-1	3,85E-2	1,31E-4	2,85E-4	9,94E-2

Légende	PERE = Énergie primaire renouvelable comme source d'énergie ; PERM = Énergie primaire renouvelable pour l'utilisation des matériaux ; PERT = Énergie primaire renouvelable totale ; PENRE = Énergie primaire non renouvelable comme source d'énergie ; PENRM = Énergie primaire non renouvelable pour l'utilisation des matériaux ; PENRT = Énergie primaire totale non renouvelable ; SM = Utilisation des matériaux secondaires ; RSF = Combustibles secondaires renouvelables ; NRSF = Combustibles secondaires non renouvelables ; FW = Utilisation des ressources en eau douce
---------	---

RÉSULTATS DE L'ACV EN TERMES DE FLUX DE SORTANTS ET DE CATÉGORIES DE DÉCHETS selon EN 15804+A1 : 1 m³ STEICOflex

Paramètre	Unité	A1	A2	A3	A5	C2	C3	D
HWD	[kg]	3,77E-7	5,35E-7	9,26E-7	1,41E-8	9,35E-8	2,04E-7	-3,93E-7
NHWD	[kg]	4,77E-2	1,76E-3	3,55E-1	3,09E-1	3,07E-4	9,59E-4	1,46E+0
RWD	[kg]	1,41E-3	1,42E-5	3,70E-3	1,37E-4	2,49E-6	5,76E-6	-3,07E-2
CRU	[kg]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0
MFR	[kg]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0
MER	[kg]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	5,00E+1	0,00E+0
EEE	[MJ]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	2,16E+1	0,00E+0	0,00E+0	1,70E+2
EET	[MJ]	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	4,79E+1	0,00E+0	0,00E+0	3,36E+2

Légende	HWD = Déchets dangereux mis en décharge ; NHWD = Déchets non dangereux mis en décharge ; RWD = Déchets radioactifs mis en décharge ; CRU = Composants réutilisables ; MFR = Matériaux à recycler ; MER = Matériaux pour la valorisation énergétique ; EEE = Énergie électrique exportée ; EET = Énergie thermique exportée.
---------	---

6. Analyse du cycle de vie : interprétation

L'interprétation des résultats se concentre sur la phase de production (modules A1 à A3), car elle est basée sur des informations concrètes fournies par l'entreprise. L'interprétation est basée sur une analyse de dominance des impacts environnementaux (PRP,

ODP, AP, EP, POCP, ADPE, ADPE, ADPF) et des apports d'énergies primaires renouvelables / non renouvelables (PERE, PENRE).

Sont donc énumérés ci-dessous les facteurs les plus importants pour les catégories respectives.

6.1 Potentiel de réchauffement de la planète (PRP)

En ce qui concerne le PRP, les intrants et les extrants du système produit CO₂ séquestré dans le bois méritent une attention particulière. Au total, environ 87,7 kg de CO₂ entrent dans le système sous forme de carbone stocké dans la biomasse. Environ 9,8 kg de CO₂, liés sous forme de matériaux d'emballage, entrent dans le module A3 et sont émis de nouveau dans le module A5. La quantité de carbone de quelque 77,9 kg d'équivalent CO₂ stockée finalement dans le matériau d'isolation en fibre de bois est à nouveau retirée du système lorsqu'il est recyclé sous forme de déchets de bois.

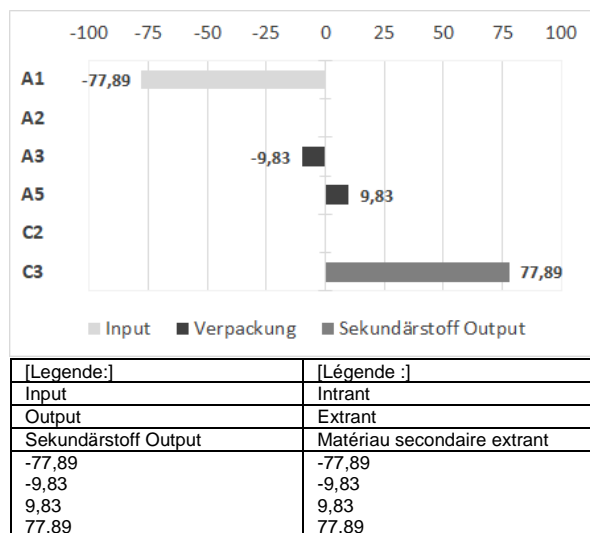


Fig. 2 : Intrants et extrants du système de produits en matière de CO₂ contenu dans le bois. Le signe inversé des intrants et extrants prend en compte l'ACV des flux de CO₂ du point de vue de l'atmosphère.

Les gaz à effet de serre fossiles pris en compte se répartissent comme suit : 11 % pour la fourniture des matières premières (module A1 complet), 1 % pour le transport des matières premières (module A2 complet) et 88 % pour le processus de production de l'isolant fibre de bois (module A3 complet). Plus précisément, la production de chaleur dans l'usine (37 %) et la fourniture d'électricité (39 %) dans le cadre du module A3, ainsi que la fourniture des additifs utilisés dans le cadre du module A1 avec 10 % des émissions de gaz à effet de serre fossiles, sont des facteurs d'influence importants.

6.2 Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)

Les émissions ayant un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone sont presque exclusivement (un peu moins de 100 %) causées par la fourniture de matières premières de bois pour le produit.

6.3 Potentiel d'acidification (AP)

Pour l'essentiel, la production d'énergie dans le processus de fabrication (70 %, module A3) et les

matériaux d'emballage pour le produit (8 %, également module A3) sont les principales sources d'émissions contribuant au potentiel d'acidification.

6.4 Potentiel d'eutrophisation (EP)

35 % de la production totale d'EP sont dus à la fourniture d'électricité et 20 % à la fourniture de chaleur (tous deux module A3). Les emballages pour le produit représentent 12 % de l'EP (également module A3).

6.5 Potentiel de formation pour l'ozone troposphérique (POCP)

Les principales contributions du POCP, soit 35 %, sont dues à la génération d'énergie lors du processus de fabrication (module A3). Les émissions directes dans l'usine (également module A3) représentent 53 % du POCP total. Les valeurs négatives pour le POCP dans le module A2 et dans le module C2 sont dues au facteur de caractérisation négatif pour les émissions de monoxyde d'azote de la version *CML-IA 2013* conforme à la norme (2001-avr. 2013) en combinaison avec le processus de transport par camion utilisé par *GaBi Professional Database 2020 Edition*.

6.6 Potentiel d'épuisement abiotique des ressources non fossiles (ADPE)

Les principales contributions à l'ADPE sont à 28 % la fourniture d'additifs pour le produit (module A1). En outre, les consommables utilisés représentent 25 % de l'ADPE total (module A3).

6.7 Potentiel d'épuisement abiotique des combustibles fossiles (ADPF)

39 % de l'ADPF total proviennent, au cours du processus de production, de la production de chaleur et 28 % de la consommation d'électricité (tous deux module A3). La fourniture des additifs pour le produit doit être imputée à 21 % (module A1).

6.8 Énergies primaires renouvelables (source d'énergie) (PERE)

La majeure partie de l'apport de PERE, soit 69 %, est attribuable aux matériaux d'emballage utilisés et 26 % à la part renouvelable de la consommation d'électricité (tous deux module A3). 3 % de l'apport total doivent être affectés à la fourniture d'additifs pour le produit (module A1).

6.9 Énergies primaires non renouvelables (source d'énergie) (PENRE)

L'apport de PENRE se répartit entre la fourniture d'additifs aux produits (21 %, module A1) ainsi qu'au processus de fabrication, 38 % pour la production de chaleur et 28 % pour la consommation d'électricité (tous deux module A3).

6.10 Déchets

Les déchets dangereux sont générés à 54 % dans le module A3 lors de la fourniture des emballages.

7. Justificatifs

7.1 Formaldéhyde

Les matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO issus du procédé sec sont produits sans colle contenant du formaldéhyde. Les émissions de formaldéhyde correspondent à celles du bois naturel.

7.2 MDI

Aucun liant contenant de l'isocyanate n'est utilisé pour la production de STEICOflex.

7.3 Contrôle du prétraitement des matières utilisées

Aucun déchet de bois n'est utilisé comme intrant matériel pour la production des matériaux d'isolation en fibre de bois STEICO. Seul est utilisé du bois frais non traité (résineux).

7.4 Émissions de COV

Des preuves de la présence de COV sont disponibles pour les panneaux isolants en fibre de bois STEICOflex. Les mesures ont été effectuées au MPA d'Eberswalde (PB 31/19//3623/01).

Aperçu des résultats AgBB (28 jours [$\mu\text{g}/\text{m}^3$])

Description	Valeur	Unité
COVT (C6 - C16)	750	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
Total COSV (C16 - C22)	<0,005	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
R (sans dimensions)	1	-
COV sans NIK	<0,005	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
cancérogènes	<1	$\mu\text{g}/\text{m}^3$

Aperçu des résultats AgBB (3 jours [$\mu\text{g}/\text{m}^3$])

Description	Valeur	Unité
COVT (C6 - C16)	1593	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
Total COSV (C16 - C22)	<0,005	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
R (sans dimensions)	4,62	-
COV sans NIK	<0,005	$\mu\text{g}/\text{m}^3$
cancérogènes	<1	$\mu\text{g}/\text{m}^3$

8. Références bibliographiques

Normes

EN 13171:2012

DIN EN 13171:2012, Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en fibres de bois (WF) - Spécification.

EN 15804

EN 15804:2012-04+A1 2013, Durabilité des constructions – Déclarations environnementales de produit – Règles fondamentales pour la catégorie des produits de construction.

EN 15804

EN 15804:2019-04+A2 (en cours d'impression), Durabilité des constructions – Déclarations environnementales de produit – Règles fondamentales pour la catégorie des produits de construction.

EN 16485

EN 16485:2014-07, Bois ronds et sciages – Déclarations environnementales de produits – Règles de définition des catégories de produits en bois et à base de bois pour l'utilisation en construction.

ISO 14001

DIN EN ISO 14001:2015, Systèmes de management environnemental – Exigences.

ISO 14025

DIN EN ISO 14025:2011-10, Étiquettes et déclarations environnementales – Déclarations environnementales du type III – Principes et procédures.

ISO 9001

DIN EN ISO 9001:2015-11, Systèmes de management de qualité – Exigences.

Bibliographie complémentaire

IBU 2016

Institut Bauen und Umwelt e.V. : Guide général des programmes DEP de l'Institut Bauen und Umwelt e.V. (IBU). Version 1.1, Berlin : Institut Bauen und Umwelt e.V., 2016.
www.ibu-epd.com

AgBB

Schéma d'évaluation des COV provenant des produits du bâtiment, comité d'évaluation de l'impact sur la santé des produits du bâtiment (AgBB), 2012.

Règlement sur les produits biocides

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides, 2012.

CML-IA 2013

Oers, L. van : 2015, CML-IA database, characterisation and normalisation factors for midpoint impact category indicators. Version (2011-Apr. 2013).

CPR

Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits du bâtiment et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil.

CU-COC-841217

Certificat FSC STEICO, 2020, consultable sur <https://info.fsc.org/>.

CU-PEFC-841217

Certificat PEFC STEICO, 2020, consultable sur <https://www.pefc.org/find-certified>.

DIN EN 13501-1

DIN EN 13501-1: 2019-05, Classement de réaction au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu de produit de construction.

DOP n° 01-0040-03

Déclaration de performance n° 01-0040-03 STEICO flex 036, 03/09/2018.

DOP n° 01-0038-03

Déclaration de performance n° 01-0038-03 STEICO flex 038, 03/09/2018.

CED

Catalogue européen des déchets (CED) selon l'ordonnance sur la liste européenne de déchets (ordonnance sur le catalogue des déchets (AVV), 2016.

Liste candidate ECHA

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (état 15/01/2018) conformément à l'article 59 alinéa 10 du règlement REACH. European Chemicals Agency.

GaBi Professional Database 2020 Edition

GaBi Professional Database version 8.7., SP40, sphaera, 2020.

GaBi ts 2020

Logiciel GaBi ts version 9.2.1 : Logiciel et base de données pour l'analyse du cycle de vie. sphaera, 2020.

PB 31/19//3623/01

Rapport d'essai n° 31/19/3623/01, 20/05/2019, MPA Eberswalde, test à la chambre (DIN EN ISO 1600-09, EN 16516) pour la détermination des émissions de COV et de formaldéhyde.

PCR Partie A

Produktkategorieregeln für gebäudebezogene Produkte und Dienstleistungen, Teil A: Rechenregeln für die Ökobilanz und Anforderungen an den Projektbericht, 2019. (« Règles de définition des catégories produit pour les produits et services liés au

bâtiment, partie A : Règles de calcul dans le cadre de l'ACV et conditions requises pour le rapport de projet, 2019. »)

PCR : Matériaux à base de bois

PCR Anleitungstexte für gebäudebezogene Produkte und Dienstleistungen, Teil B: Anforderungen an die EPD für Holzwerkstoffe, 2018. (« Textes d'instruction PCR pour les produits et services liés au bâtiment, partie B : Exigences aux DEP pour les matériaux en bois, 2018 ».)

Règlement REACH

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Dernière modification le 07/01/2019.

Rapport d'essai IBR

Expertise n° 3020-1092, IBR Rosenheim, 03/04/2020, expertise pour les produits Matériaux en fibre de bois.

Rüter, S. ; Diederichs, S. : 2012

Rüter, S. ; Diederichs, S. : 2012, Ökobilanz-Basisdaten für Bauprodukte aus Holz: (Données de base de l'ACV des produits de construction en bois :) rapport de travail de l'*Institut für Holztechnologie und Holzbiologie*, Hambourg 2012.

**Organisme émetteur**

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Panoramastr. 1
10178 Berlin
Allemagne

Tél. +49 (0)30 3087748- 0
Fax +49 (0)30 3087748- 29
E-mail info@ibu-epd.com
Web www.ibu-epd.com

**Détenteur du programme**

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Panoramastr. 1
10178 Berlin
Allemagne

Tél. +49 (0)30 3087748- 0
Fax +49 (0)30 3087748- 29
E-mail info@ibu-epd.com
Web www.ibu-epd.com

**Auteur de l'ACV**

Thünen-Institut für Holzforschung
Leuscherstr. 91
21031 Hamburg
Allemagne

Tél. +49(0)40 73962 - 619
Fax +49(0)40 73962 - 699
E-mail holzundklima@thuenen.de
Web www.thuenen.de

**Propriétaire de la déclaration**

STEICO SE
Otto-Lilienthal-Ring 30
85622 Feldkirchen
Allemagne

Tél. +49 (0)89 991 551 0
Fax +49 (0)89 991 551 98
E-mail info@steico.com
Web www.steico.com